

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

VIDEOESURVEILLANCE Au Conseil administratif d'ouvrir l'œil !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le mentionnait notre dernière interpellation datant de mars 2012, Vernier n'est pas un village tranquille et paisible. Pour s'en convaincre, il suffit de contempler l'état de nos préaux d'école, de nos places de tri ou de certains parkings et de consulter les statistiques de la police. Les incivilités, les déprédations et les déchets font de plus en plus partie de notre lot quotidien. Nombreux sont les citoyens qui déplorent la dégradation de leur cadre de vie, cependant, ils ne font même plus appel aux forces de l'ordre, convaincus que cela ne changera rien.

Des communes ont décidé d'agir : au Grand-Saconnex, Veyrier, Thônex et Meyrin, des caméras de surveillance sont installées aux abords des écoles. Meyrin a opté pour des patrouilles nocturnes d'agents de sécurité privés et à Carouge, les APM (Agents de Police Municipale) sont sur le terrain les vendredis et samedis jusqu'à 6 heures le matin suivant. Chêne-Bourg informe ses habitants sur les moyens de se prémunir suite aux violences faites sur les personnes âgées et 6 lieux sont déjà dotés de 22 caméras de vidéosurveillance.

Et que fait Vernier ? Malgré de nombreuses interpellations (I 464 - 10.04 de 2010 (UDC), QE 550 - 10.11 de 2011 (Les Verts), I 137 - 12.03 de 2012 (UDC), etc.) invitant le Conseil administratif à communiquer sur ses intentions en matière de lutte contre les déprédations, l'exécutif refuse de traiter cette question centrale avec le sérieux nécessaire et de répondre de manière exhaustive au Conseil municipal.

Pour rappel en 2006 déjà, le Conseil municipal demandait à une écrasante majorité au Conseil administratif de lui présenter un concept global de la sécurité communale (PO 323 - 06.06, PO 323 A Acc).

Ce texte demandait notamment un rapport sur :

- L'engagement des ASM (effectif, horaire en fin de soirées et fins de semaines) ;
- La mise en place de caméras de surveillance sur certains sites ;
- L'incidence financière et budgétaire des mesures envisagées.

Le Conseil administratif reconnaît que le problème des incivilités et de la petite criminalité est complexe, qu'il est récurrent et que les efforts entrepris à ce jour ne suffisent pas. Mais il n'a toujours pas mis en place un concept global de sécurité allant de l'installation de caméras de surveillance au service nocturne des APM au-delà de minuit, leur préférant les correspondants de nuit et la sensibilisation du citoyen. La réponse du Conseil administratif à la QE 550 - 10.03 est explicite : « Il s'agit à la fois de repenser les formes de la présence policière et son articulation avec les autres intervenants notamment issus de l'animation sociale et du développement sociocommunautaire ».

La nécessité d'impliquer les citoyens à la recherche de solutions, tel que le demande notre motion « Nos poubelles sont notre miroir, et ce que nous faisons de nos déchets, celui de notre civilisation » M 117 - 12.01, actuellement en traitement à la commission du génie civil, est incontournable mais il est temps d'admettre que l'installation de vidéosurveillance dans des lieux problématiques fait aussi partie de la solution.

Si l'absence de bases légales pouvait constituer un frein à la mise en place de caméras de vidéosurveillance, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le Règlement d'application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (RIPAD) (A.2.08.01) qui réglemente notamment la vidéosurveillance, est entré en vigueur le 29 décembre 2011.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

1. à lui présenter un concept global de la sécurité et salubrité communale et à lui rendre rapport dans le délai légal fixé à l'art. 42 du règlement du Conseil municipal de la commune de Vernier, sur
 - L'engagement des APM (effectif, horaire nocturne et fins de semaines) ;
 - L'engagement de la voirie (effectif, horaire en fin de soirées et fins de semaines) ;
 - La mise en place de caméras de surveillance sur les sites problématiques ;
 - L'incidence financière et budgétaire des mesures prises jusqu'à présent et celle des mesures envisagées dans le concept global, et ce, en lien avec la réponse attendue à la motion M 059 - 11-10 Correspondance de nuit ou sécurité nocturne.

2. à inclure le RIPAD dans le memento municipal remis à chaque conseiller municipal.

Pour l'UDC :
Christina Meissner

Pour les Verts :

Pour les Socialistes :

Pour le MCG :

Pour le PLR :

Vernier, le 2 avril 2012